

Avis Technique 13/19-1463_V1

Annule et remplace l'Avis Technique 13/16-1348

*Désolidarisation et/ou drainage
sous carrelage
Uncoupling and/or drainage
under tiles*

Blanke Permat

Titulaire : Société Blanke GmbH & Co. KG
Stenglingser Weg 68-70
DE-58642 Iserlohn

Tél. : 0049 2374 507-0
Fax : 0049 2374 507-4200
Internet : www.blanke-systems.fr
E-mail : info@blanke-co.de

Groupe Spécialisé n° 13

Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Publié le 21 février 2020



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques
d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 13 « Procédés pour la mise en œuvre des revêtements » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 3 décembre 2019, la demande de la Société BLANKE, concernant le procédé BLANKE PERMAT, de désolidarisation. Le Groupe spécialisé n° 13 a formulé, concernant ce procédé, l'Avis Technique ci-après qui annule et remplace l'Avis Technique 13/16-1348. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine et dans les DOM.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Le procédé BLANKE PERMAT est destiné à la pose de carrelage en revêtement de sols intérieurs.

Il permet de désolidariser le revêtement carrelé du support sur l'ensemble des supports visés.

Le système complet est constitué par :

- la sous-couche BLANKE PERMAT collée avec une colle à carrelage adaptée citée au § 2.2 du Dossier Technique,
- le carrelage collé avec le même mortier colle sur la sous-couche BLANKE PERMAT,
- le traitement spécifique des points singuliers.

1.2 Identification

La sous-couche est identifiée par l'appellation « BLANKE PERMAT » indiquée sur l'emballage.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Ce procédé est utilisable en travaux neufs et travaux de rénovation en sols intérieurs uniquement.

Le domaine d'emploi est défini à l'article 1 du Dossier Technique établi par le demandeur.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Données environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.2.2 Aptitude à l'emploi

Comportement au feu

Le procédé BLANKE PERMAT n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Désolidarisation

Du fait de l'interposition de ce procédé :

- les contraintes induites dans le support ne sont pas transmises dans le revêtement carrelé,
- un déplacement relatif du support par rapport au carrelage (ouverture d'une fissure par exemple) inférieur au millimètre peut être supporté sans décollement du carrelage, à condition qu'il n'y ait pas désaffleurement des bords de la fissure.

Tenue au choc du revêtement céramique

En pose collée, ce type de procédé conduit à une résistance aux chocs des éléments en céramique plus faible que celle de ces mêmes éléments placés en pose scellée. Néanmoins, compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données (cf. § 1.3 du Dossier Technique), ce procédé présente dans ces conditions une tenue aux chocs normalement suffisante.

2.2.3 Durabilité

Dans le domaine d'emploi accepté, l'application de ce procédé mis en interposition entre le support et le revêtement de sol ne modifie pas la durabilité de ce dernier.

2.2.4 Fabrication et contrôle

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.2.5 Mise en œuvre

Ce procédé nécessite de respecter les tolérances de planéité du support et exige une mise en œuvre soignée, notamment dans le traitement des points singuliers (respect des recouvrements, raccordements aux angles).

La sous-couche BLANKE PERMAT doit être marouflée sur le support en-collé préalablement avec le mortier-colle.

2.3 Prescriptions Techniques

2.3.1 Conditions de mise en œuvre

Les dispositions du Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs du NF DTU 52.2 (P 61-204-1-1-3) et du CPT Sols Grand formats (*cahier du CSTB 3666_V3*) sont à respectées quant à :

- la nature et le format des carreaux associés,
- leur mise en œuvre,
- la préparation du support s'il n'a pas la planéité requise.

Carrelage

Les carreaux doivent être classés P3 au moins et avoir une épaisseur minimale de 8 mm.

Tableau 1 – Support en maçonnerie, plancher béton, chape fluide à base de sulfate de calcium ou de ciment ⁽¹⁾

Classement du local	Classement P du carreau	Surface minimale (cm ²)	Surface maximale (cm ²)	Epaisseur (mm)
Local P2	P3	300	10000	≥ 8 mm
	P4	80	300	
Local P3	P4	80	4050	

1 Pour les carreaux de surface comprise entre 2200 et 10000 cm², les tolérances de planéité sont resserrées (cf. § 4.1).

Tableau 2 - Support bois, plancher bois et chape sèche⁽¹⁾

Classement du local	Classement P du carreau	Surface minimale (cm ²)	Surface maximale (cm ²)	Epaisseur (mm)
Local P2	P3	100 ⁽¹⁾	1600 ⁽²⁾	≥ 8 mm
Local P3	P4	80		

⁽¹⁾ Pour les surfaces de carreaux comprises entre 100 et 300 cm², utiliser des carreaux classés P4.

⁽²⁾ L'éclatement des carreaux est limité à 3 pour les formats inférieurs à 1200 cm² et à 1 pour les formats entre 1200 cm² et 1600 cm².

Mise en service

- Circulation piétonne : le lendemain de la réalisation des joints,
- Mise en service : 3 jours après la pose du carrelage.

2.32 Assistance technique de la Société BLANKE

La Société BLANKE est tenue d'apporter son assistance technique aux entreprises de pose ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre qui en font la demande.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. § 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 mars 2025.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé n° 13

Cette 1^{ère} révision ne fait l'objet d'aucune modification autre que les mises à jour de jurisprudences.

Ce procédé ne revendique pas la fonction drainante.

Ce procédé n'est pas de nature à assurer la protection à l'eau du support.

La mise en œuvre du procédé BLANKE PERMAT avec des formats de carreaux compris entre 3600 et 10 000 cm² est limitée aux supports maçonnés.

Les difficultés qu'engendre le repositionnement de carreaux de surface supérieure à 3600 cm² imposent des exigences plus importantes sur la planéité du support qui sera ramenée à 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous la règle de 20 cm, en cas de pose de carreaux de surface comprise entre 3600 et 10000 cm².

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 13

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

Le procédé BLANKE PERMAT est destiné à la pose de carrelage en revêtement de sols intérieurs. Il assure une désolidarisation entre le support et le carrelage.

Le procédé complet est constitué par :

- la sous-couche BLANKE PERMAT collée avec un mortier colle adapté (cf. § 2.2),
- le carrelage collé avec le même mortier colle sur la sous-couche BLANKE PERMAT,
- le traitement spécifique des points singuliers à adapter à l'ouvrage réalisé.

1. Domaine d'emploi

Ce procédé est utilisable en travaux neufs et travaux de rénovation en sols intérieurs uniquement.

1.1 Locaux visés

Sols intérieurs

- **Procédé de désolidarisation** : locaux classés P3 E2 au plus (supports base ciment) et locaux classés P3 E1 (supports base sulfate de calcium, chape sèche, bois).

Remarque : L'utilisation de ce procédé sur support avec joint de dilatation est limitée au cas d'une désolidarisation en locaux secs.

1.2 Supports visés

1.2.1 Travaux neufs

Support en maçonnerie, plancher béton

- Supports en maçonnerie visés en sols intérieurs et extérieurs dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs », modifié ou précisé comme suit :
 - Les seuls planchers chauffants visés sont les planchers basse température à circulation d'eau conforme au NF DTU 65.14 (P 52-307).
 - Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.
 - Les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FDP 18-717 Art 7.43(7), sauf spécifications particulières plus sévères indiquées dans les DPM ou dispositions spécifiques indiquées dans l'Avis Technique du plancher dans le cas où ce dernier est non traditionnel.
- CPT Sols Grands formats – Travaux neufs (Cahier du CSTB 3666_V3), précisé comme suit :
 - La flèche active du plancher doit être inférieure ou égale à f_1 :

$$f_1 = \frac{\ell}{500} \text{ si } \ell \leq 5,0 \text{ m, } \ell \text{ étant la portée}$$

$$f_1 = 0,5 \text{ cm} + \frac{\ell}{1000} \text{ si } \ell > 5,0 \text{ m}$$

Chape à base de sulfate de calcium, chape sèche

Chape bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité.

Planchers bois

Pour les planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois visés par le NF DTU 51.3 (P 63-203), les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FDP 18-717 Art 7.43(7), sauf spécifications particulières plus sévères indiquées dans les DPM ou dispositions spécifiques indiquées dans l'Avis Technique du plancher dans le cas où ce dernier est non traditionnel.

Les dimensions du plancher doivent prendre en compte le poids propre de l'ouvrage en fonction du revêtement carrelé choisi (30 à 45 kg/m²).

L'aération de la sous face du plancher doit être maintenue en procédant le cas échéant, aux aménagements nécessaires. Des exemples de solutions sont exposés dans le CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » (e-cahier du CSTB – Cahier 3635_V2).

1.2.2 Travaux de rénovation

- Ancien support en maçonnerie et plancher béton visés en travaux neufs et mis à nu.
- Ancien support béton ou chapes ciments peints.
- Ancien carrelage sur support maçonné en sol intérieur.
- Planchers bois visés en neuf et parquet.

1.3 Carreaux associés

Pose collée

Les carreaux céramiques et assimilés – pierres naturelles sont ceux indiqués dans les CGM du NF DTU 52.2 P1-2 « Pose collée de revêtement céramiques assimilés – pierres naturelles » et dans le CPT Grands formats complétés comme suit :

- les carreaux doivent être de type P3 au moins,
- leur épaisseur doit être de 8 mm au moins.

Sur chape sèche et supports bois, le classement UPEC des carreaux (ou analogues) et ses dimensions sont précisés au tableau 2 ci-dessous en fonction du classement P du local :

Tableau 1 – Support en maçonnerie, plancher béton, chape fluide à base de sulfate de calcium ou de ciment ⁽¹⁾

Classement du local	Classement P du carreau	Surface minimale (cm ²)	Surface maximale (cm ²)	Epaisseur (mm)
Local P2	P3	300	10000	≥ 8 mm
	P4	80	300	
Local P3	P4	80	4050	

1 Pour les carreaux de surface comprise entre 2200 et 10000 cm², les tolérances de planéité sont resserrées (cf. § 4.1).

Tableau 2 - Support bois, plancher bois et chape sèche ⁽¹⁾

Classement du local	Classement P du carreau	Surface minimale (cm ²)	Surface maximale (cm ²)	Epaisseur (mm)
Local P2	P3	100 ⁽¹⁾	1600 ⁽²⁾	≥ 8 mm
Local P3	P4	80		

⁽¹⁾ Pour les surfaces de carreaux comprises entre 100 et 300 cm², utiliser des carreaux classés P4.
⁽²⁾ L'éclatement des carreaux est limité à 3 pour les formats inférieurs à 1200 cm² et à 1 pour les formats entre 1200 cm² et 1600 cm².

2. Caractéristiques des composants

2.1 Sous couche BLANKE PERMAT (cf. figures 1, 2 et 3)

BLANKE PERMAT est constituée d'un treillis en PEHD extrudé recouvert d'un côté d'un non tissé et de l'autre côté, par un treillis en fibre de verre traité anti alcalin.

- Epaisseur totale de la sous-couche BLANKE PERMAT (mm) : 3,3
- Plaque (cm) : 97 x 62
- Masse surfacique (g/m²) : 800 ± 20
- Couleur : bleue

2.2 Produits de pose de la sous-couche BLANKE PERMAT et du carrelage collé

Les colles à carrelage utilisées pour coller le procédé BLANKE PERMAT sur le support puis mettre en œuvre le carrelage doivent bénéficier d'un certificat « QB » en cours de validité.

2.2.1 Support maçonné (travaux neufs ou rénovation en sols intérieurs)

Les mortiers colles à utiliser sont listés dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3 - Produits pour la pose sur support maçonné de la sous-couche BLANKE PERMAT et le collage du carrelage sur la sous-couche

Mortier colle	Fabricant
MC 300 FLEX	BOSTIK
SERVOFLEX K PLUS SUPERTEC	KIESEL
KERAFLEX S1	MAPEI

2.22 Support bois (travaux neufs ou rénovation en sols intérieurs)

L'application préalable d'un primaire, défini ci-après, est nécessaire en association avec le mortier colle utilisé du fabricant.

Primaire	Mortier colle	Fabricant
PRIMATECH	MC 300 FLEX	BOSTIK
OKATMOS UG 30	SERVOFLEX K PLUS SUPERTEC	KIESEL
MAPEPRIM SP	KERAFLEX S1	MAPEI

2.23 Support chape à base de sulfate de calcium

L'application préalable d'un primaire défini ci-dessous, est nécessaire. Le mortier colle à utiliser est associé au produit de jointoiement ci-dessous.

Primaire	Mortier colle	Joint	Fabricant
PRIMASOL R	MC 300 FLEX	J100 JOINT FLEX	BOSTIK
PRIMER G	KERAFLEX S1	ULTRACOLOR	MAPEI

Les primaires sont prêts à l'emploi. Ses caractéristiques d'identification sont indiquées sur la fiche d'identification associée aux certifications QB des colles à carrelage et des enduits de préparation de sols.

2.24 Support chape sèche (travaux neufs en sols intérieurs)

Avant de mettre en œuvre la sous couche, il est nécessaire de se reporter à l'Avis Technique de la chape afin de savoir si l'application préalable d'un primaire est préconisée.

2.25 Ancien carrelage

Les mortiers colles à utiliser sans application préalable de primaire sont :

Mortier colle	Fabricant
KERAFLEX S1	MAPEI
MC 300 FLEX	BOSTIK
SERVOFLEX K PLUS SUPERTEC	KIESEL

2.26 Anciennes dalles PVC

Les mortiers colles à utiliser sans application préalable de primaire sont :

Mortier colle	Fabricant
KERAFLEX S1	MAPEI
MC 300 FLEX	BOSTIK

2.3 Produits connexes

2.3.1 Profilés

- Joints périphériques (figure 7) :

BLANKE CORNEX : joint de dilatation pour les angles rentrants des murs avec une gorge permettant l'introduction des revêtements céramiques. Les ailettes sont réalisées en PVC rigide, alors que la zone supérieure du profilé est constituée de PVC flexible et souple.

- Joints de fractionnement :

BLANKE FLOOREX : les parties latérales sont en PVC dur. La partie supérieure et inférieure qui constituent la zone de mouvement est en PVC mou très flexible.

3. Fabrication - contrôle

La sous-couche BLANKE PERMAT est fabriquée dans l'usine de la Société Blanke à Iserlohn (DE), certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

Les contrôles suivants sont réalisés dans l'usine productrice par le fabricant sous-traitant :

- Masse surfacique du produit fini (2 fois/jour),
- Résistance au déchirement et à la traction de la feuille en fibres de polyéthylène à 3 jours (2 fois/jour)

Les plaques BLANKE PERMAT sont conditionnées par 30 unités, soit environ 18 m².

4. Mise en œuvre

4.1 Reconnaissance du support

De manière générale, le support doit présenter les qualités requises par le DTU de mise en œuvre, le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) ou l'Avis Technique le concernant.

Les prescriptions à suivre pour la réception et la préparation éventuelle du support sont identiques à celles requises pour une pose collée directe.

Elles sont définies :

- Pour les carreaux de format inférieur ou égal à 3600 cm², dans le cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs (cf. NF DTU 52.2 P1-1-3, complétés comme suit :

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 1 mm sous la règle de 0,2 m.

Si le support ne présente pas la planéité requise, un enduit de ragréage ou de dressage doit être réalisé.

- Pour les carreaux de format supérieur à 3600 cm² et inférieur à 10 000 cm², dans le Cahier des Prescriptions Techniques Sols grands formats – Travaux neufs (*Cahier du CSTB 3666_V3*), les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 3 mm sous la règle de 2 m,
- 1 mm sous la règle de 20 cm.

En cas de défauts localisés en creux, un rebouchage peut avoir lieu avec le mortier colle, la veille de la pose de BLANKE PERMAT.

4.1.1 Supports neufs

Support à base de ciment

Le support doit être dépoussiéré juste avant la mise en œuvre de la sous-couche BLANKE PERMAT.

Chape à base de sulfate de calcium

La préparation (élimination de la pellicule de surface, laitance, ...) de la chape doit avoir été effectuée par l'apporteur de la chape conformément à l'Avis Technique correspondant.

En cas de chape chauffante, les opérations de première mise en chauffe doivent être réalisées avant l'application du primaire, en suivant les prescriptions de l'Avis Technique de la chape.

La vérification de l'humidité résiduelle de la chape doit être réalisée selon les dispositions du CPT Chapes Fluides à base de Sulfate de Calcium Cahier 3578_V4.

Chape sèche

La chape doit être réalisée conformément à l'Avis Technique correspondant.

Support bois (sols intérieurs)

Le primaire est appliqué sur le support dépoussiéré.

Le mortier colle à utiliser, défini au § 2.2 du Dossier Technique, ainsi que le primaire sont issus du même fabricant.

Primaire	Consommation (g/m ²)	Délai de séchage	Mode d'application	fabricant
MAPEPRIM SP	100 à 150	1 h	Rouleau	MAPEI
OKATMOS UG30	100 à 200	12 h		KIESEL
PRIMATECH	80 à 100	2 h		BOSTIK

4.1.2 Supports anciens

Support à base de ciment mis à nu

Procéder à la reconnaissance du support suivant le CPT « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – pierres naturelles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus » § A1 et A2 (CPT Sols P3 - Rénovation).

Le support doit être dépoussiéré juste avant la mise en œuvre de la sous-couche BLANKE PERMAT

Anciens supports béton ou chapes ciment peints

La peinture doit être éliminée par ponçage puis le support doit être dépoussiéré.

Ancien support en bois (cf. figure 6)

Le support bois doit être ventilé en sous-face.

Pour les planchers anciens, se reporter aux guides pour la rénovation des revêtements de sol (*Cahier du CSTB 2055-2*). En particulier, il faut s'assurer que les poutres et solives sont en bon état. Dans le cas d'un parquet à lame, il est nécessaire de clouer toutes les planches.

Le plancher est poncé et dépoli. Procéder comme sur support bois en travaux neufs (cf. § 4.11).

Ancien carrelage (sol intérieur)

La reconnaissance du carrelage existant et les travaux préparatoires sont effectués conformément aux dispositions du CPT « Pose collée de revêtements céramiques ou assimilés – pierres naturelles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus » § A1 et A2 (CPT Sols P3 – Rénovation).

Anciennes dalles semi-flexibles PVC

La reconnaissance des dalles semi-flexibles existantes et les travaux préparatoires sont effectués conformément aux dispositions du CPT « Pose collée de revêtements céramiques ou assimilés pierres naturelles – Travaux de rénovation » (CPT Sols P3 – Rénovation), § B1 et B2.

4.2 Mise en œuvre de la sous couche BLANKE PERMAT (Cas d'une désolidarisation simple) (cf. figures 4 et 5)

4.21 Partie courante

- Les plaques de BLANKE PERMAT sont découpées sur mesure en fonction des besoins.
- Le mortier colle est appliqué sur le support à l'aide d'un peigne denté de 4 x 4 x 4 mm ou 6 x 6 x 6 mm fortement incliné de manière à respecter une consommation en mortier colle de 2,0 à 2,5 kg/m².
- BLANKE PERMAT est appliquée dans la colle du côté du non tissé. La sous couche est orientée parallèlement à un mur, précisément dès son positionnement et tendue. Une pression est exercée du centre vers l'extérieur à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou d'une taloche à enduire tenue en biais, la plaque est marouflée fermement pour enfoncer la sous-face de la natte.
- Les lès sont posés bord à bord.

Nota : Ne pas circuler sur la natte BLANKE PERMAT dans la phase de durcissement du mortier colle.

4.22 Joints

4.221 Joints de dilatation du gros œuvre (cas de la désolidarisation en locaux secs)

Les joints de dilatation doivent être respectés dans le carrelage, la colle et la sous couche.

4.222 Joints de fractionnement ou de retrait du support

Ces joints doivent être respectés dans le revêtement et dans le produit de collage. Toutefois, sur support âgé de 2 mois et plus, les joints de retrait et de fractionnement peuvent être recouverts.

4.223 Joints périphériques

Un joint périphérique de 3 mm de large au moins doit être réalisé entre la natte et les parois verticales des murs ou cloisons ainsi qu'autour des poteaux.

4.23 Délai avant la pose du carrelage

La pose du carrelage doit avoir lieu le lendemain de la pose de la sous-couche BLANKE PERMAT pour ne pas circuler sur la sous couche pendant la prise du mortier.

4.3 Pose collée du carrelage

4.31 Partie courante

La pose est réalisée en double encollage à l'aide d'une spatule crantée. Pour la pose du carrelage proprement dite, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-3 « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs » modifié comme suit :

Les consommations en colle sont indiquées dans le tableau 4 ci-après.

4.311 Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P 61-204-1-1-3) « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

4.312 Joints périphériques

Les joints périphériques sont traités selon les prescriptions du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P 61-204-1-1-3) « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

4.313 Joints de fractionnement du carrelage

Il n'est pas nécessaire de prévoir de joint de fractionnement supplémentaire dans le carrelage.

4.32 Raccordement sol-mur (cf. figure 7)

La plinthe est posée directement au mur à l'aide de la colle adaptée au support.

4.4 Planchers chauffants

Dans le cas d'une mise en œuvre de la natte BLANKE PERMAT sur planchers chauffants, les surfaces supérieures à 40 m² doivent être fractionnées.

Un joint mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3 ou un profilé de type Blanke FLOOREX, Blanke CORNEX ou Blanke Profilé de joint de dilatation doit être mis en œuvre.

Les seuils de porte doivent être fractionnés. Les profilés Blanke FLOOREX, Blanke CORNEX ou Blanke Profilé de joint de dilatation peuvent être utilisés.

Un joint périphérique de type Blanke CORNEX devra être également réalisé.

4.5 Mise en service

Pour la pose collée, elle est faite conformément aux prescriptions générales indiquées dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P 61-204-1-1-3) « Cahier des clauses techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

En particulier :

- Circulation piétonne : le lendemain après la réalisation des joints.
- Mise en service : le surlendemain après la réalisation des joints.

5. Assistance technique

La Société BLANKE met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

Nota : cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

B. Résultats Expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi de la sous-couche BLANKE PERMAT ont été réalisés au CSTB : rapport d'essais n° n° R2EM/EM 19-086.

C. Références

C1. Données Environnementales ¹

Le procédé BLANKE PERMAT ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

- Lancement du procédé : 2004
- Importance des chantiers : 22 000 m² en France depuis 2006, 724 000 m² en Allemagne depuis 2004 et 1 950 000 m² au total.




¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableau et figures du Dossier Technique

Tableau 4 : Mode d'encollage et consommation en mortier colle en kg de poudre par m²

Pose de la sous-couche BLANKE PERMAT (kg/m ²)	2 à 2,5							
Surface des carreaux (cm ²)	Mortier colle à consistance normale					Mortier colle fluide (G)		
	80≤S≤300	300<S<500	500≤S≤1200	1200≤S≤2200	2200≤S≤10000 (intérieur uniquement)	120≤S≤1200	1200≤S≤2200	2200≤S≤10000
Sol intérieur (kg/m ²)	4	5	6,5 5,5 (*)	7,5	8,5	5,5	6,5	8,5

(*) : Carreaux céramiques d'absorption en eau E > 0,5 % ou pierres naturelles de porosité P > 2 %.

	Simple encollage
	Double encollage
	Non admis

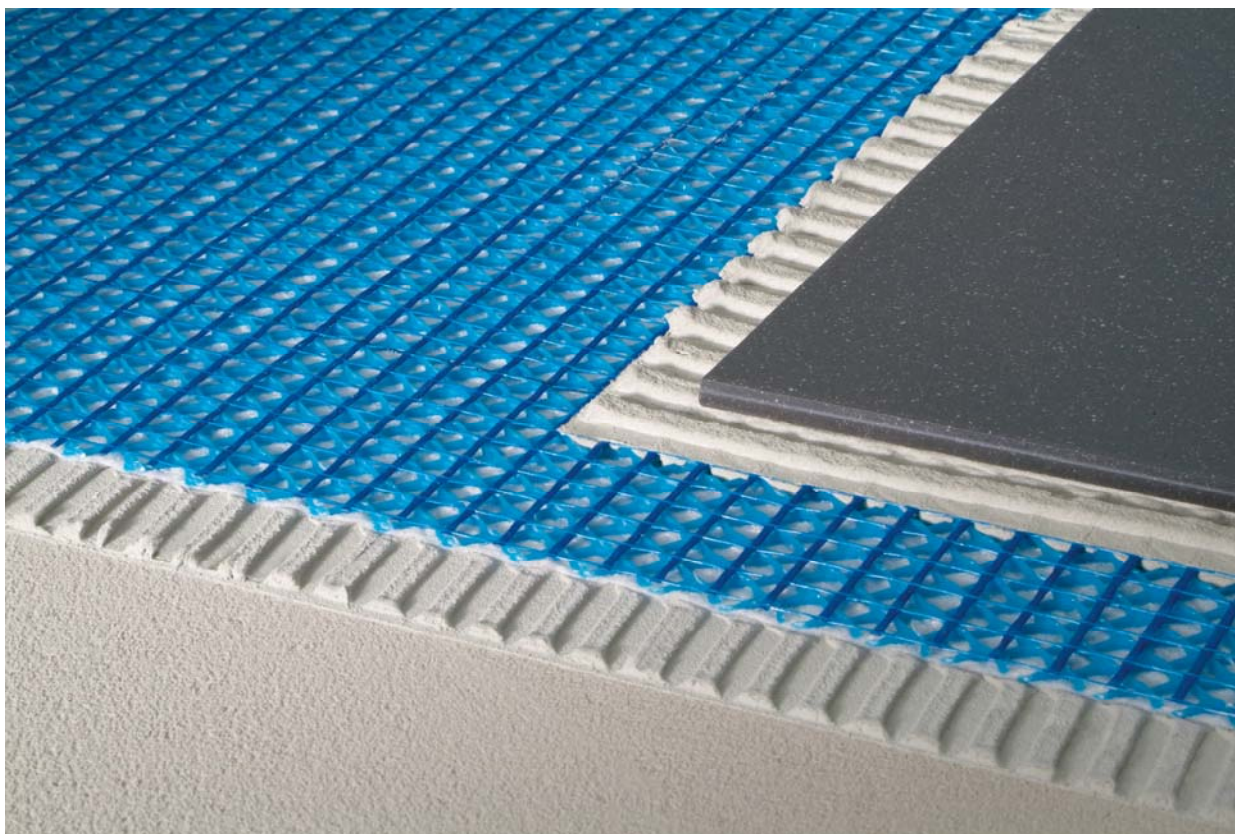
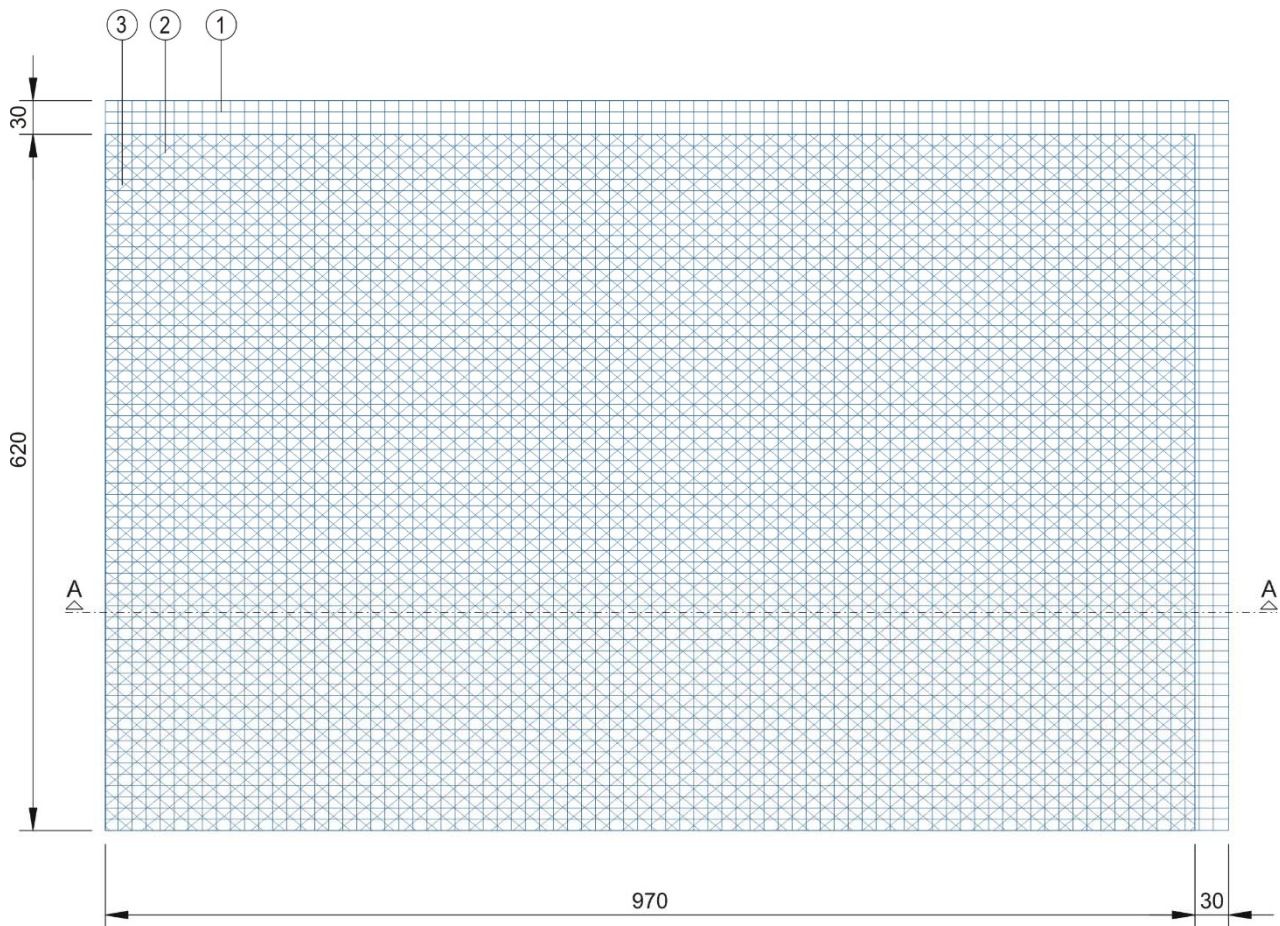


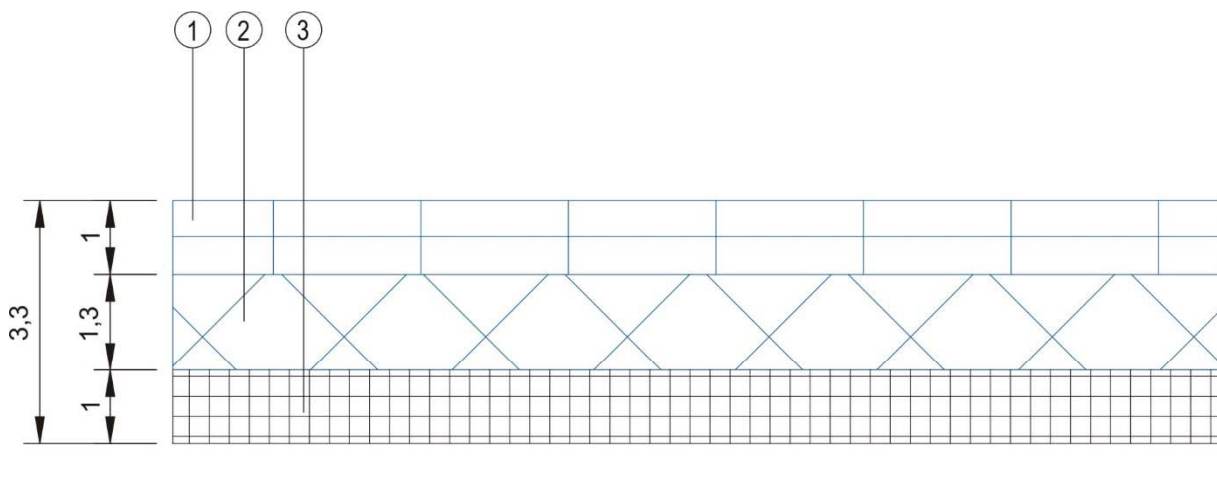
Figure 1 – Photo BLANKE PERMAT



- ① Treillis en fibre de verre
- ② Bandes PEHD courbés et extrudés
- ③ Couche non tissé

Dimensions en mm.

Figure 2 – BLANKE PERMAT - Dimensions



- ① Treillis en fibre de verre
- ② Bandes PEHD courbés et extrudés
- ③ Couche non tissé

Dimensions en mm.

Figure 3 - BLANKE PERMAT – Coupe

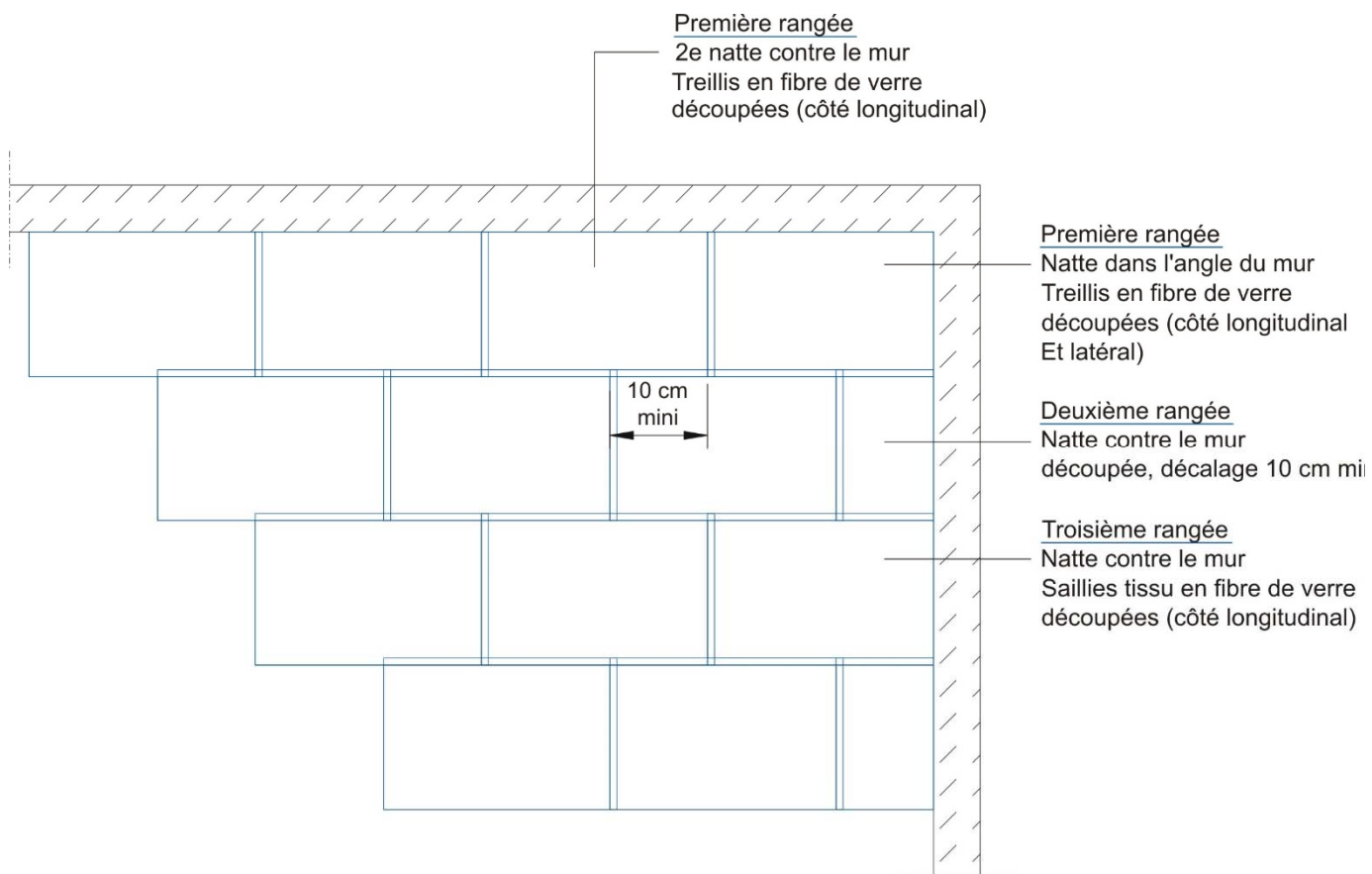


Figure 4 – BLANKE PERMAT : Schéma de pose

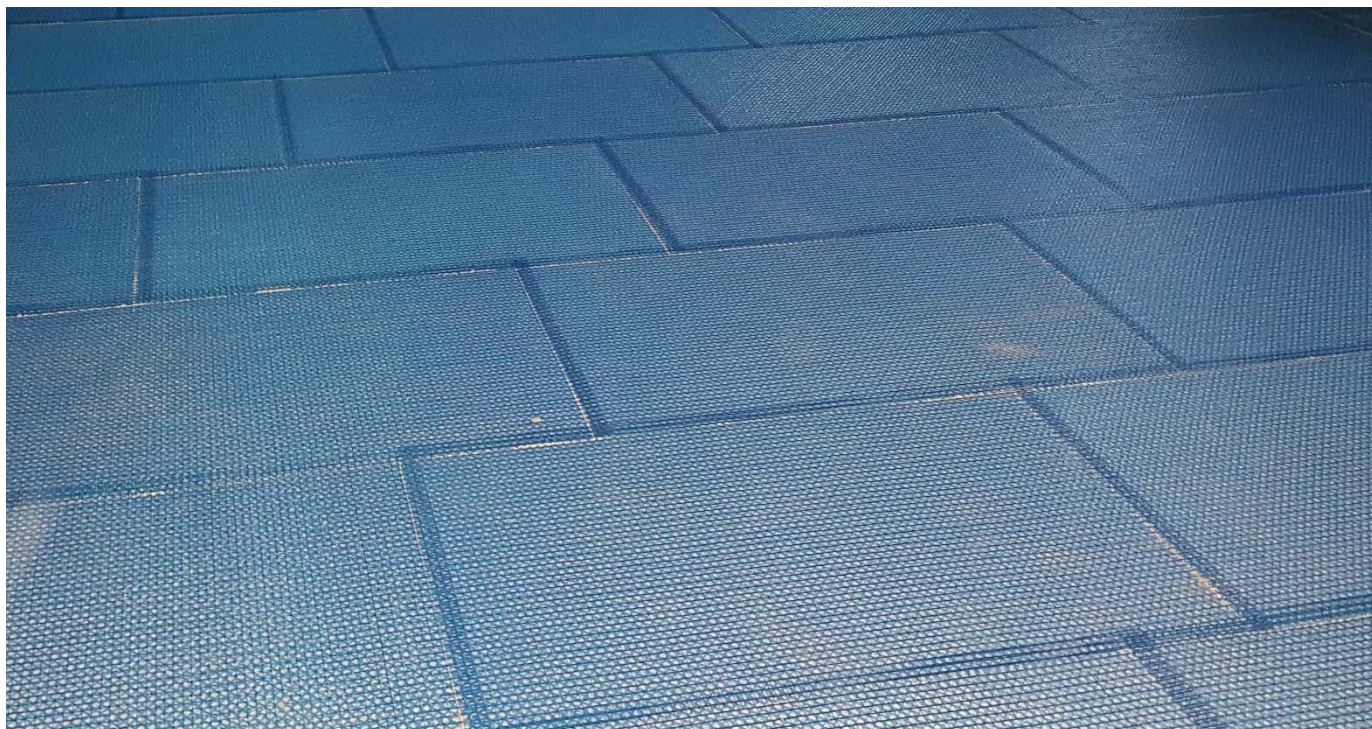
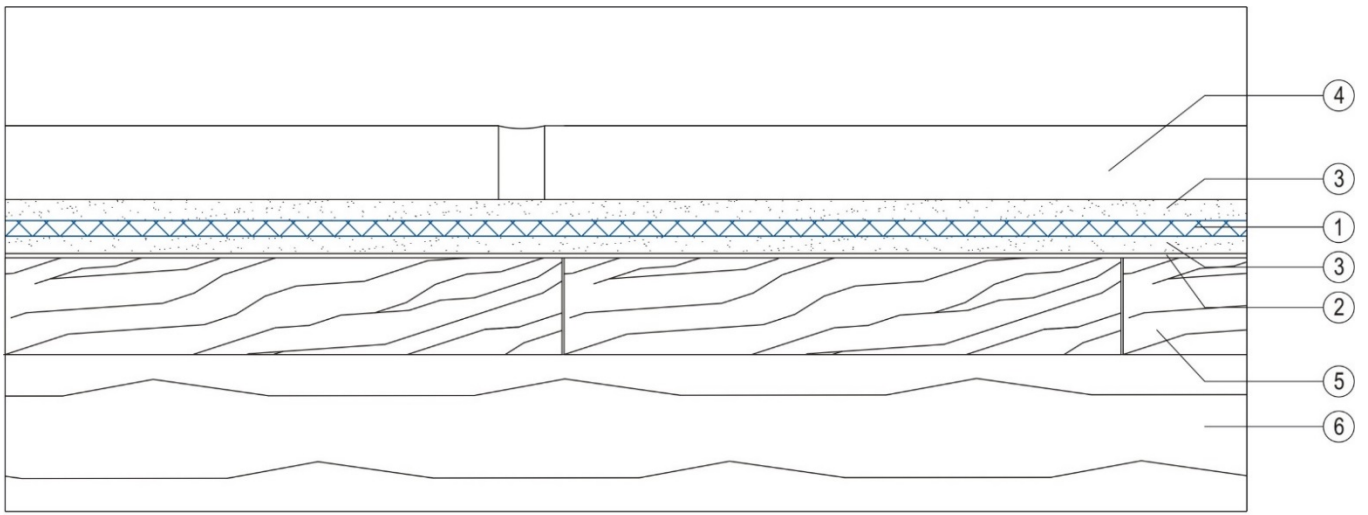


Figure 5 – Mise en œuvre BLANKE PERMAT



- ① Blanke PERMAT
- ② Primaire
- ③ Mortier colle
- ④ Carrelage
- ⑤ Plancher de bois
- ⑥ Solive

Figure 6 – Pose sur plancher bois

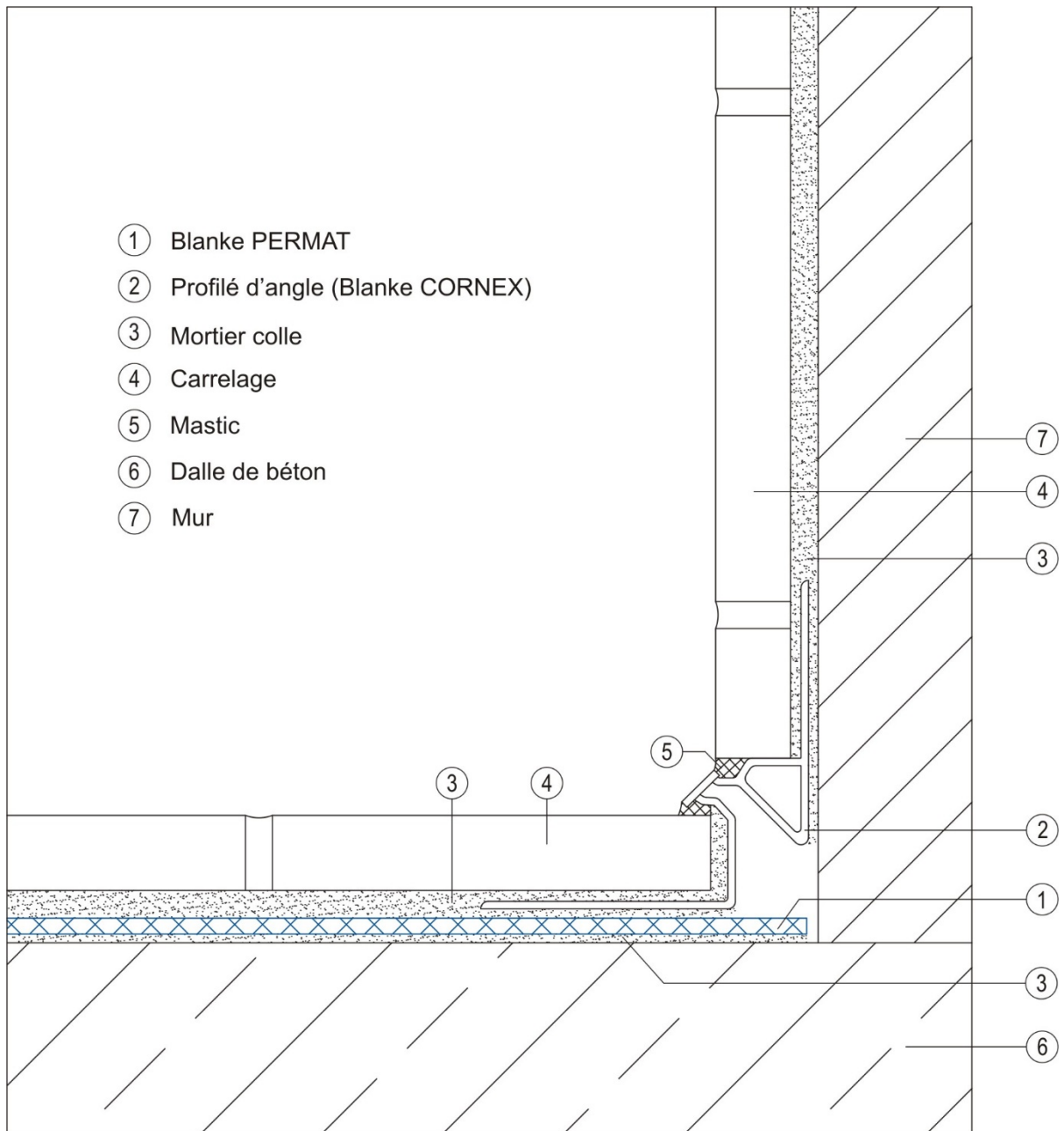


Figure 7 – Raccordement sol-mur

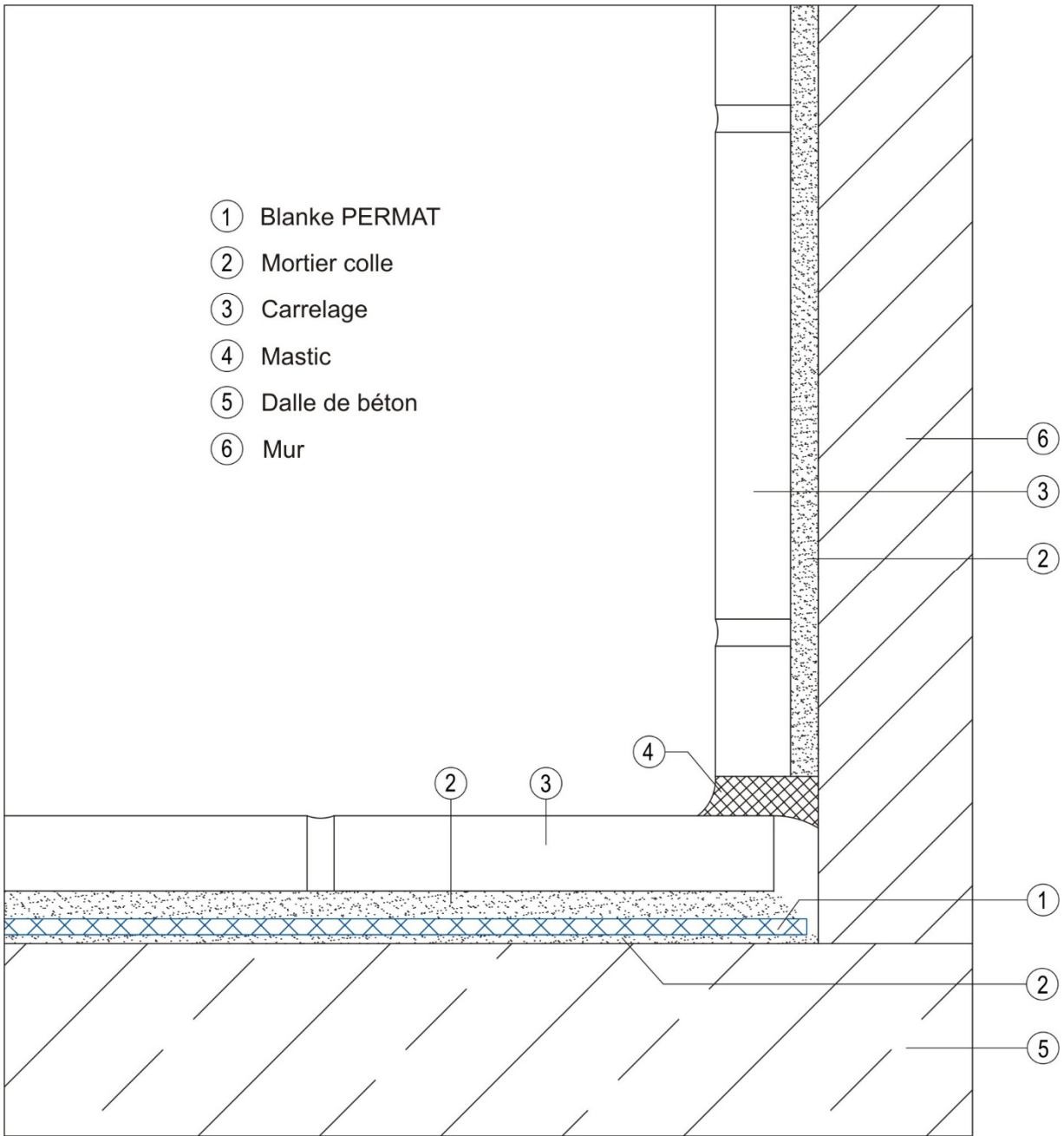


Figure 7bis – Raccordement sol-mur